

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-465/SG/FIN 'accordant une subvention: de sept cent cinquante mille 'francs Djibouti (750.000 KF.D.): à. la Croix-Rouge :française, Comité de Djibouti .

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
29 mars 1971

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1971

Date du numéro
10 avril 1971

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de sept cent cinquante mille francs Djibouti (750.000 F.D.) est accordée à la Croix Rouge française, Comité de Djibouti, à titre de contribution à ses frais de fonctionnement. Cette somme sera mandatée semestriellement en deux tranches égales. La dépense susvisée est imputable au chapitre 28, article 2, paragraphe 4. du budset du Service local bour l'exercice 1971.